

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 08100-2666
Dénomination 1x8 NETTOYANT SPRAY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Détergent universel, dégraissant pour pièces mécaniques
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)
Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient: LINALOOL, géranioïl Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Contient:	NAPHTA LEGER, HIDROTRAITE HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE 2-BUTOXYETHANOL
------------------	---

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

1x8 NETTOYANT SPRAY

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
2-BUTOXYETHANOL		
CAS 111-76-2	30,75 ≤ x < 33,3	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		
INDEX 603-014-00-0		
N° Reg. 01-2119475108-36-XXXX		
HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE		
CAS -	30 ≤ x < 32,5	Asp. Tox. 1 H304
CE 920-107-4		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119453414-43-XXXX		
NAPHTA LEGER, HIDROTRAITE		
CAS 64742-49-0	16,5 ≤ x < 18	Asp. Tox. 1 H304, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: P
CE 265-151-9		
INDEX 649-328-00-1		
BUTANE		
CAS 106-97-8	9 ≤ x < 10,5	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C U
CE 203-448-7		
INDEX 601-004-00-0		
N° Reg. 01-2119474691-32-XXXX		
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE		
CAS 5989-27-5	8 ≤ x < 9	Flam. Liq. 3 H226, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 1 H410 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CE 227-813-5		
INDEX 601-029-00-7		
N° Reg. 01-2119529223-47-XXXX		
LINALOOL		
CAS 78-70-6	0,15 ≤ x < 0,2	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317
CE 201-134-4		
INDEX -		
N° Reg. 05-2114473112-59-XXXX		
géraniol		
CAS 106-24-1	0,15 ≤ x < 0,2	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317
CE 203-377-1		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119552430-49-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 9,14 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

2-BUTOXYETHANOL**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU

1x8 NETTOYANT SPRAY

TLV	NOR	50	10			PEAU
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				8,8		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,88		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				34,6		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				3,46		mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP				463		mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				0,02		mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,33		mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d		6,3 mg/kg bw/d				
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3			98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d		125 mg/kg bw/d

BUTANE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	
VLA	ESP		1000	Gases
VLEP	FRA	1900	800	
WEL	GBR	1450	600	1810 750
TLV	NOR	600	250	
TLV-ACGIH				1000

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	
VLA	ESP	168	30	PEAU
TLV	NOR	140	25	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				1,4		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				1,4		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				3,85		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,385		mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP				1,8		mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				133		mg/kg

1x8 NETTOYANT SPRAY

Valeur de référence pour la catégorie terrestre

0,763

mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**Effets sur les
consommateursEffets sur les
travailleurs

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,8 mg/kg bw/d				
Inhalation				16,6 mg/m3				66,7 mg/m3
Dermique				4,8 mg/kg bw/d				9,5 mg/kg bw/d

géraniol

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,011	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,115	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,011	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,7	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,017	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**Effets sur les
consommateursEffets sur les
travailleurs

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				13,75 mg/kg bw/d				
Inhalation				47,8 mg/m3			1180	161,6 mg/m3
Dermique			1180 mg/kg bw/d	7,5 mg/kg bw/d			1180 mg/kg bw/d	12,5 mg/kg bw/d

LINALOOL

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,2	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,2	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	2,22	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,222	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	7,8	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,327	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**Effets sur les
consommateursEffets sur les
travailleurs

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		1,2 mg/kg bw/d		0,2 mg/kg bw/d				
Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3		16,5 mg/m3		2,8 mg/m3
Dermique	1,5 mg/kg bw/d	2,5 mg/kg bw/d	1,5 mg/kg bw/d	1,25 mg/kg bw/d	3 mg/kg bw/d	3 mg/kg bw/d	3 mg/kg bw/d	2,5 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés. Les normes Nitrile, CEN EN 420 et EN 374 fournissent des exigences générales et des listes de types de gants.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1).

GÉRANIOL

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Matériau adapté aux contacts à court terme et / ou aux projections (recommandé: au moins indice de protection 2, correspondant > 30 minutes de temps de percée selon EN 374)
caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur du revêtement 0,7 mm
caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de revêtement de 0,4 mm

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	aérosol
Couleur	incolore
Odeur	typique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d`ébullition	Pas disponible
Intervalle d`ébullition	Pas disponible
Point d`éclair	-26 °C
Taux d`évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,781
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d`auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l`effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

BUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

2-BUTOXYÉTHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière.

BUTANE

Évitez la chaleur et les sources d'ignition.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Une chaleur et / ou une exposition prolongée ou excessive à l'air peuvent provoquer une décomposition et / ou une oxydation non dangereuses de la substance.

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

LINALOOL

Chaleur, exposition à l'air.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Oxydants forts.

2-BUTOXYETHANOL

Agents oxydants.

BUTANE

Agents oxydants forts, chlore, oxygène.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Évitez tout contact avec des acides forts et des agents oxydants puissants.

GÉRANIOL

Agents oxydants forts, acides, bases.

LINALOOL

Basici
Acides forts
Agents oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux**2-butoxyéthanol**

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone.

BUTANE

En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂).

LINALOOL

Il se décompose en chauffant en présence d'air.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

1x8 NETTOYANT SPRAY

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

1746,22 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Or.) 615 mg/kg Rat

LD50 (Der) 405 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 2,2 mg/l/4h Rat

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc

Méthode: CFR titre 49, section 173.132

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: Non classé

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1x8 NETTOYANT SPRAY**BUTANE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50: 1 443 mg / L d'air

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

GÉRANIOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Osborne-Mendel; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3600 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 5000 mg / kg pc

Référence bibliographique: Opdyke DLJ, Fragrance Raw Materials Monographs (1974)

LINALOOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Osborne-Mendel; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 2 790 mg / kg pc

Référence bibliographique: Jenner PM, Hagan EC, Taylor JM, Cook EL et Fitzhugh OG, Arômes alimentaires et composés de structure apparentée; I. Toxicité orale aiguë (1964)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (suisse; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50> 3,2 mg / L d'air

Référence bibliographique: Buchbauer G, Jirovetz L, Jäger W, Dietrich H, Plank C et Karamat E, Aromathérapie: Preuve des effets sédatifs de l'huile essentielle de lavande après inhalation (1991)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 5 610 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

géraniol

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

LINALOOL

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

2-BUTOXYÉTHANOL

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

1x8 NETTOYANT SPRAY**GÉRANIOL**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (SPF albinos)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 1 (effets irréversibles sur l'œil)

LINALOOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

Peut produire une réaction allergique. Contient: LINALOOL

géraniol

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA / Ca; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: sensibilisateurs

GÉRANIOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 474

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: *S. typhimurium* TA 1535

Résultats: négatifs

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

BUTANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: souches de *Salmonella*, *S. typhimurium*

Résultats: négatifs sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Référence bibliographique:

Méthode: dosage des comètes (Tice et al., 2000) - test in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (OFA Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

GÉRANIOL

Méthode: test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMR1; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

LINALOOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (lymphome)

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs. La NOAEC pour les femelles de rat a été établie à 2 200 mg / m3. NOAEC pour les rats mâles a été établie à 138 mg / m3.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

BUTANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC 10000 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE TG 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs. NOAEC (fertilité) >= 400 ppm

1x8 NETTOYANT SPRAY

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL (fertilité) = 500 mg / kg pc / jour.

GÉRANIOL

Méthode: OCDE 421

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

LINALOOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 421

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD (SD) BR; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL (fertilité) 500 mg / kg / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: Lignes directrices pour les études de reproduction pour innocuo et l'évaluation des médicaments à usage humain, segment II (étude de tératologie)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs. NOAEC (développement)> = 300 ppm

GÉRANIOL

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) = 300 mg / kg pc / jour

LINALOOL

Méthode: Ligne directrice de l'ICH sur la détection de la toxicité pour la reproduction des médicaments (FDA, 1994)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD (SD) BR)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL (développement) 1000 mg / kg / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

2-BUTOXYETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

BUTANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

géraniol

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

LINALOOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 422

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL > = 1000 mg / kg / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (albinos; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs. NOAEC = 10186 mg / m3

2-BUTOXYÉTHANOL

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition répétée.

BUTANE

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 409

Fiabilité: 2

Espèce: Chien (Beagle; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL = 100 mg / kg pc / jour

GÉRANIOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Osborne-Mendel; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOEL > 550 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Saveurs alimentaires et composés de structure apparentée. II. Toxicité subaiguë et chronique, Hagan EC, Hansen WH, Fitzhugh OG, Jenner PM, Jones WI, Taylor JM, Long EL, Nelson AA, Brouwer JB (1967)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD et Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Études subchroniques par inhalation de mélanges de parfums complexes chez le rat et le hamster, Fukayama MY, Easterday OD, Serafino PA, Renskers KJ, North-Root H et Schrankel KR (1999)

Méthode: OCDE 421

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs. NOAEL = 300 mg / kg pc / jour

LINALOOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 407

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs. NOAEL 160 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs. NOAEL 250 mg / kg pc / jour

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité**(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE**

LC50 - Poissons

35 mg/l/96h *Oncorhynchus mykiss*

EC50 - Crustacés

69,6 mg/l/48h *Daphnia pulex***LINALOOL**

LC50 - Poissons

27,8 mg/l/96h

EC50 - Crustacés

59 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

156,7 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

54,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Facilement dégradable.

BUTANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Dégradable rapidement dans l'eau, 71,4% en 28 jours.

géranol

Dégradable rapidement dans l'eau, 90% en 3 jours.

LINALOOL

Rapidement dégradable dans l'eau, 64,2% en 28 jours.

BUTANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

NAPHTA LEGER, HIDROTRAITE

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BUTANE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 1,09

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,81

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 4,38

BCF 1022

12.4. Mobilité dans le sol

NAPHTA LEGER, HIDROTRAITE

Coefficient de répartition
: sol/eau 1,78**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

HYDROCARBURES, C12-C15, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Le produit est adapté à la combustion dans un brûleur fermé pour la valeur ou l'élimination du combustible par incinération contrôlée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

2-BUTOXYÉTHANOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

BUTANE

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

(R) -P-MENTHA-1,8-DIENE

Après un traitement préalable, le produit peut être éliminé dans un incinérateur de déchets spéciaux conformément aux règles relatives à l'élimination des déchets spéciaux. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales et nationales.

GÉRANIOL

Respectez les exigences légales nationales et locales.

LINALOOL

Ne jetez pas de déchets dans les égouts.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les canaux réceptif chimique ou utilisé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1950
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

1x8 NETTOYANT SPRAY**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1



IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1



IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: --

Quantités
Limitées: 1 LCode de
restriction en
tunnels: (D)

IMDG: Special Provision: -

IATA: EMS: F-D, S-U

Quantités
Limitées: 1 L

Cargo:

Quantité

maximale:

150 Kg

Quantité

maximale: 75

Kg

A145, A167,

A802

Mode
d'emballage:

203

Mode

d'emballage:

203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: P3a-E2Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit
Point

40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/ des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Press. Gas (Liq.)	Gaz liquéfié
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

1x8 NETTOYANT SPRAY

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)

11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)

12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)

13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)

14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)

15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)

16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.